Figure 3.2 Mesures d'atténuation proposées en lien avec les activités biologiques pouvant être affectées par les travaux de dragage

Élément du milieu	Aspect pouvant être affecté	Chaînage	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Intérieur									
Hareng	Fraie								
Moule bleue	Dispersion de larves								
Dragage		258 - 4200 m							
Dragage		4200 - 7350 m							
Passe									
Homard	Migration vers l'intérieur								
Homard	Migration vers l'extérieur								
Dragage		7350 - 8650 m							
Extérieur									
Homard	Dispersion de larves								
Pétoncle	Dispersion de larves								
Dragage		8650 - 10 720 m							

Période d'activité faunique de pointe
Période d'acticité faunique réduite

Aucun dragage autorisé ou possible
Chargement à 60 % de la capacité de la drague
Dragage autorisé un jour sur deux
Dragage 2 jours sur 3
Aucune contrainte